

# EMC2, engagée pour les Hommes et pour la Planète



Déclaration de  
Performance Extra-Financière  
2019-2020



## I. Notre modèle d'affaire

• Nos enjeux.....	3
• Notre mission.....	3
• Nos activités.....	4
• Nos filiales.....	5
• Notre histoire.....	6
• Nos chiffres clés.....	7
• Notre gouvernance.....	8
• Nos partenaires et parties prenantes.....	9
• Notre positionnement local et national.....	10
• Enjeux issus de l'analyse de risque.....	10

## II. Un groupe engagé pour les Hommes

• Attractif.....	13
• À l'écoute.....	14
• Qui veille à l'équité et à l'évolution de ses collaborateurs.....	16
• Qui protège ses collaborateurs.....	16

## III. Un groupe engagé pour l'environnement

• Qui optimise ses consommations d'énergies.....	18
• Qui favorise les partenaires, clients et fournisseurs engagés.....	22
• Qui soutient les pratiques agricoles à impact environnemental réduit.....	22
• Qui réduit son impact environnemental.....	26
• Qui sécurise ses outils.....	28

## IV. Un groupe engagé vis-à-vis de la société

• Qui favorise les partenaires de son territoire.....	28
• Qui intègre les problématiques territoriales dans son développement.....	29
• Qui garantit des produits de qualités pour le consommateur.....	3

## Conclusion

32



## EMC2, engagée pour les Hommes et pour la Planète

Depuis plusieurs années, nous agissons au quotidien pour maintenir un équilibre entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Nos 700 collaborateurs accompagnent les agriculteurs afin de valoriser au mieux leurs productions tout en préservant la terre, ce formidable outil de travail. Avec plus de 3 000 agriculteurs adhérents, notre coopérative rayonne sur 7 départements et participe à la vie et à l'attractivité de son territoire.

### Nos enjeux

#### **Durabilité/Pérennité/Compétitivité : c'est notre ADN**

Assurer le développement et la pérennité de l'entreprise en lien avec ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux

#### **Innovation : c'est penser différemment**

S'adapter au monde qui bouge et apporter des solutions pour proposer les meilleures offres, produits, services

#### **Proximité : c'est créer la confiance**

Connaitre et intégrer les enjeux et intérêts de l'ensemble de nos parties prenantes : adhérents, clients, partenaires ....

### Notre mission

Accompagner l'agriculteur au quotidien, telle est la mission principale de notre coopérative.

Que ce soit en production végétale ou animale, chaque agriculteur est face aux mêmes problématiques :

- Décider ce qu'il va produire et pour qui,
- Évaluer et qualifier ses besoins d'achats, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de son exploitation,
- Déterminer ses itinéraires de production, parfois imposés par la réglementation ou son client,
- Et pour quel objectif de rentabilité économique.

Puis vient le temps de l'action où il faut négocier, approvisionner, produire, collecter, stocker, transporter, livrer ... Toutes ces préoccupations sont partagées par les agriculteurs, quelle que soit leur spécialité, leur taille ou encore leur situation géographique.

L'idée assez naturelle de se mettre à plusieurs pour se doter des leviers et moyens nécessaires à une meilleure prise en charge de tout ou partie de ces activités constitue la vocation d'une Coopérative Agricole.

La Coopérative, ce n'est rien d'autre (et c'est déjà beaucoup) que le prolongement de l'exploitation agricole des adhérents et clients qui lui font confiance, sur l'activité amont, sur l'activité aval et sur l'activité tout court de l'exploitation.

La Coopérative est au cœur des sujets pour un agriculteur et la pérennité d'un tel modèle repose surtout sur le respect des valeurs attendues par les agriculteurs : équité, transparence et respect de l'homme.

## Nos activités

Notre vocation est d'accompagner plus spécifiquement les agriculteurs concernés par les productions végétales en grande culture, les éleveurs bovins et ovins, les éleveurs laitiers et les arboriculteurs, dans une moindre mesure. Nous apportons donc des solutions aux activités de collecte, d'approvisionnement et de conseil pour la plupart de ces métiers. Parfois comme simple client ou fournisseur, parfois comme véritable actionnaire de structure amont et aval à l'exploitation agricole, mais toujours sur le territoire de ses agriculteurs adhérent ou client.

### Les céréales

L'activité de collecte, de stockage et de valorisation des productions des agriculteurs est le cœur de métier d'EMC2. La coopérative collecte en moyenne plus de 800 000 tonnes de céréales chaque année, auprès de 1 800 agriculteurs livreurs. La coopérative dispose aussi de 2 filiales négoce HOUPIEZ et LOEB.

2 300 agriculteurs livreurs

71 sites de collecte

75 chefs de silo

+ de 800 000 tonnes collectées chaque année

35 techniciens



### Le machinisme

Le service machinisme est spécialisé dans la vente et la maintenance de matériel agricole neuf et d'occasion. Il accompagne les agriculteurs dans l'agriculture de précision avec des équipements qui permettent d'optimiser la production et l'utilisation des ressources. Le service machinisme est également composé de la filiale C4M.

200 tracteurs vendus par an

165 collaborateurs

15 ateliers et magasins

40 800 références de pièces



### La production de semence

La coopérative dispose d'une station de semence certifiée SEMLOR. Elle propose 150 références produits avec 20 variétés de blés, 7 variétés d'orge et 2 variétés de triticale, avec 3 à 4 traitements par espèce et 4 conditionnements différents. Les semences sont distribuées sur la Lorraine et le Haute-Marne.

3 000 adhérents

12 500 lignes de commande

180 000 quintaux de semences

8 collaborateurs



## Nos filiales

### SABEST

La Société de l'Abattoir de Belleville et de l'Est\*, a été créée en avril 2012. Véritable outil industriel du groupe coopératif EMC2, ce site de première transformation produit annuellement près de 9000t de carcasses et fournit des outils de 3ème transformation qui fabrique du steak haché frais.

\* SABEST est hors périmètre RSE EMC2 car déjà engagée dans la démarche RSE du Groupe BIGARD.

32 223 animaux

53 salariés



### SOPLAN

Soplan Élevage est une société spécialisée dans l'équipement des bâtiments d'élevage. Elle a rejoint la coopérative en 2010. Forte de son expérience de plus de 30 ans, Soplan Élevage accompagne les éleveurs dans leur projet, matériel d'élevage et système de traite.

800 clients

26 collaborateurs



### L'approvisionnement

Le service approvisionnements de la coopérative fournit aux agriculteurs les consommables nécessaires à leurs cultures. Il assure les besoins en agrofourniture pour permettre aux adhérents de cultiver pendant un cycle de production agricole.

2 000 adhérents

14 collaborateurs

41 magasins

3 900 clients particuliers pour le fuel domestique



### L'agronomie

Le service agronomie accompagne les agriculteurs dans leurs nouveaux défis notamment de réduction d'intrants, compatibles avec des systèmes de cultures durables et rentables.

162 essais réalisés

441 plans de fumure prévisionnels

16 collaborateurs et 4 apprentis



### Jardineries Gamm Vert - Lombard

La société Nature et Plein Air, filiale d'EMC2 gère 20 magasins Gamm Vert répartis sur 5 départements du Grand-Est, ainsi que la jardinerie Lombard de Verdun. Ce réseau de magasin propose un large catalogue de produits (végétal, jardinage, déco, alimentation locale...).

20 magasins

120 collaborateurs



### SAS Transport

Spécialisée dans le transport de produit vrac solide et liquide (céréales, engrais, aliments du bétail, matériaux, semences...) la filiale transport du Groupe EMC2 intervient sur une grande partie du Grand-Est.

370 000 t transportées

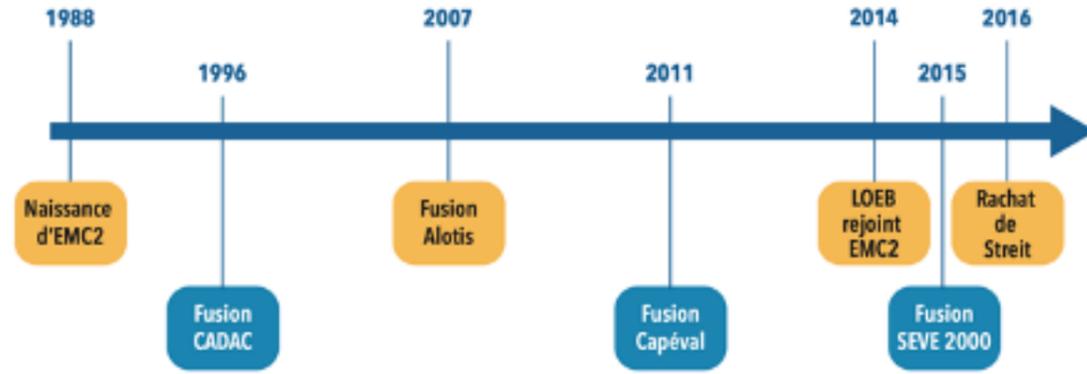
1 750 000 km par an

26 chauffeurs



## Notre histoire

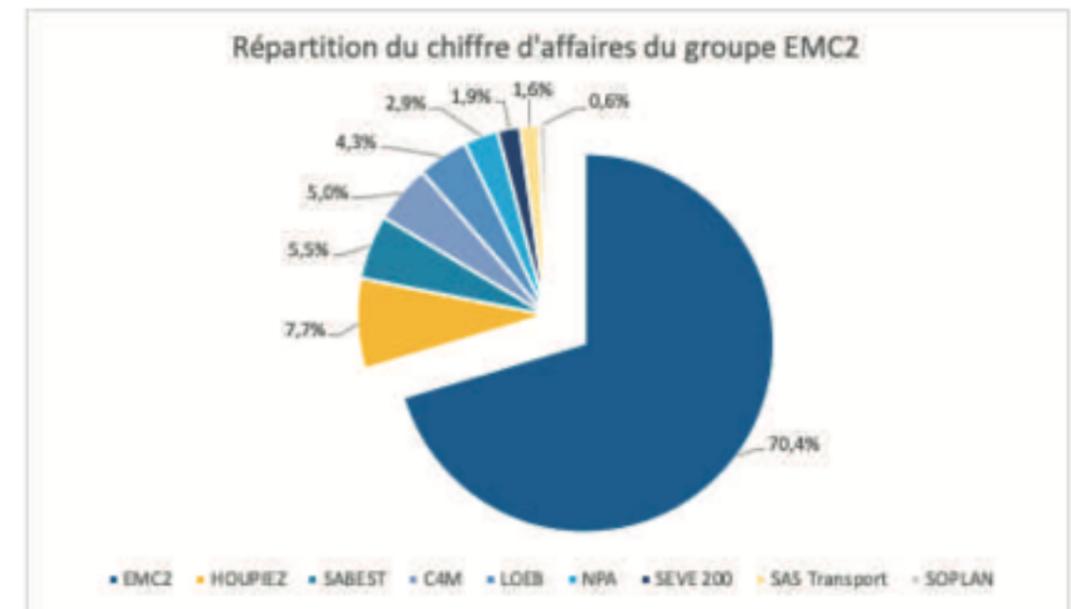
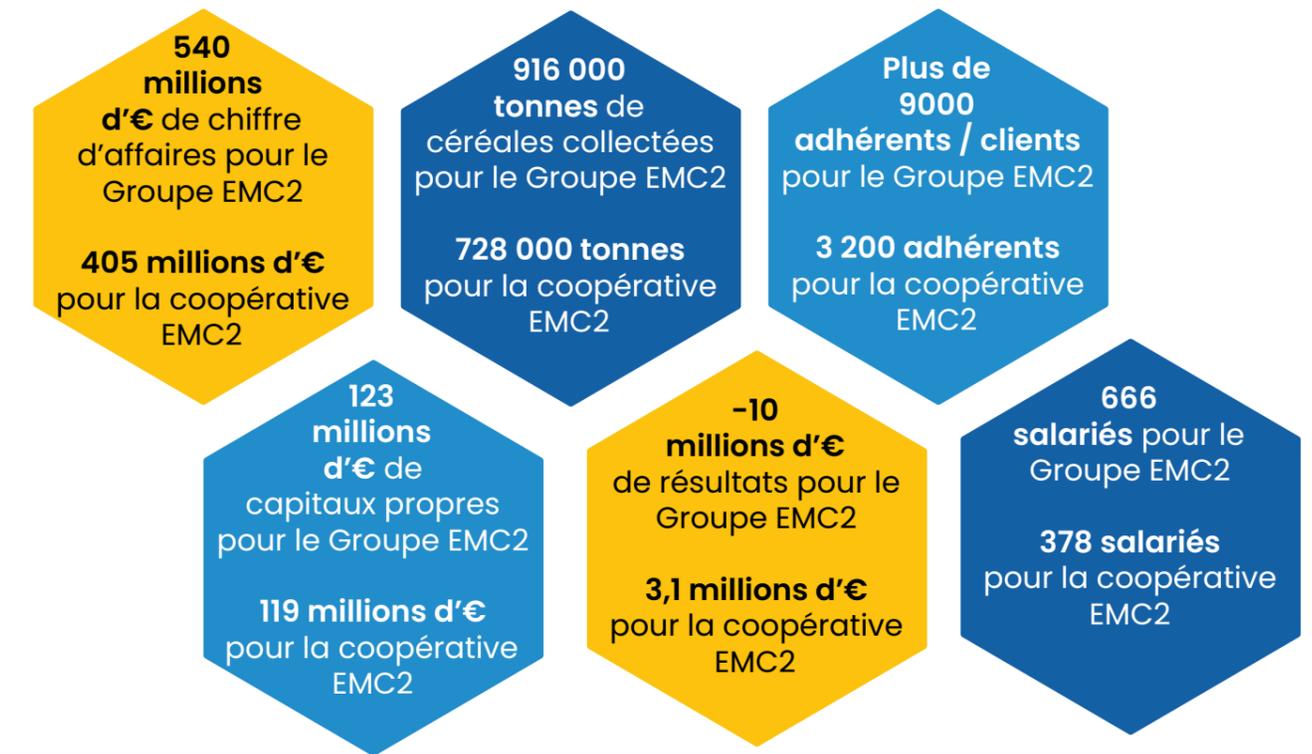
Nous sommes situés à Bras-sur-Meuse, et agissons principalement sur les régions de Lorraine et de Champagne-Ardenne. L'histoire de la coopérative EMC2 prend forme en 1988 lorsque trois coopératives fusionnent : la Coopérative Agricole de la Meuse, la Coopérative Lorraine Nord et une partie de la Coopérative Agricole Meuse Ornain.



Après différentes fusions de coopératives nous sommes aujourd'hui une coopérative multi-métiers qui s'étend sur 15 départements de l'Est et du Nord-Est de la France.

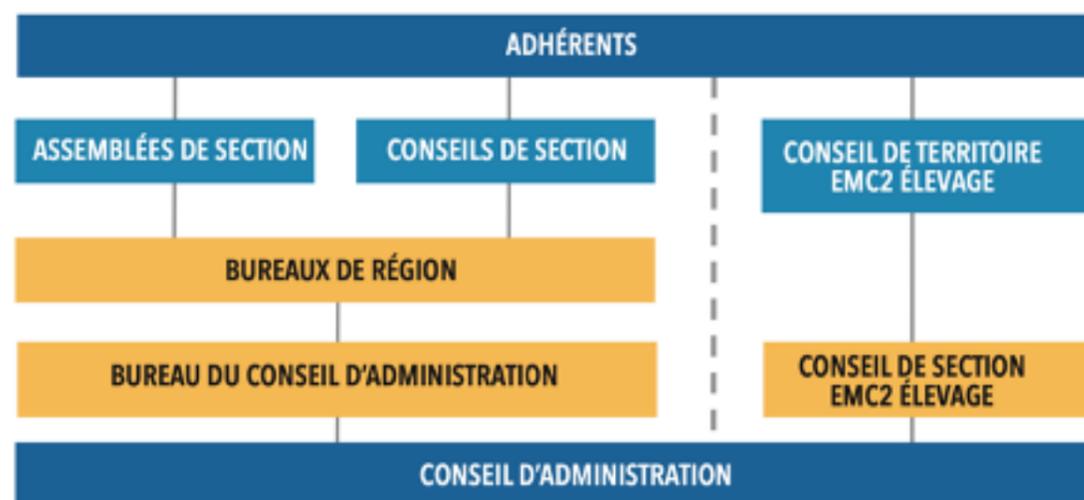


## Nos chiffres clés



## Notre gouvernance

La coopérative a été créée et est gouvernée par des agriculteurs. « Un homme, une voix », tel est le principe de fonctionnement. Quelle que soit la part de capital social détenue par le coopérateur, celui-ci ne dispose que d'une seule voix. Les associés sont égaux entre eux, en ce qui concerne l'exercice de leur droit de vote ainsi que tous les autres droits relatifs à la gestion de la société.



La gouvernance repose sur deux instances majeures : le Conseil d'administration (CA) et le Comité exécutif (COMEX). Le duo Président/Directeur Général est un élément structurant de la gouvernance coopérative.

### Le Conseil d'Administration

Il est composé de 25 membres élus : 1 Président + 9 membres du Bureau + 15 membres dont 1 ANC (associé non coopérateur). Le CA représente les agriculteurs adhérents et décide des orientations stratégiques du Groupe.

### Le Comité Exécutif

Il est composé du Directeur Général et de 5 de ses directeurs (Terrain, RH, Élevage, Opérations et Com). Le COMEX est en charge de la performance économique de la coopérative et déploie la stratégie définie par le CA.

### Le Comité de Direction

Le Comité de Direction comprend les membres du COMEX auxquels viennent s'ajouter les responsables des différentes activités, filiales et services supports. Le Comité de Direction représente toutes les branches de la coopérative. Ces membres s'impliquent dans la mise en œuvre quotidienne de la stratégie globale.

### Les Commissions

Dans le cadre de la gouvernance, EMC2 a formé 10 commissions thématiques composées d'administrateurs et de cadres de la coopérative : Céréales, Agronomie & développement durable, Productions animales, Semences, Vie coop, Innovation et R&D, Engagements financiers, Investissements, Bio, Énergie & Élevage.

### Les Conseils de section

Instance de proximité essentielle au Conseil d'administration, leur objectif est de maintenir le lien entre nos adhérents et le Conseil. Les 109 conseillers se réunissent tous les trimestres pour échanger sur les activités. Ces rencontres sont essentielles pour remonter les questions ou problématiques rencontrées du terrain. C'est aussi un espace d'appropriation et de validation des projets participants.

### Une gouvernance démocratique et 100% locale

Il y a une dizaine de Conseils d'Administration en moyenne par an et le taux de participation est de 88% pour l'année 2019-2020.

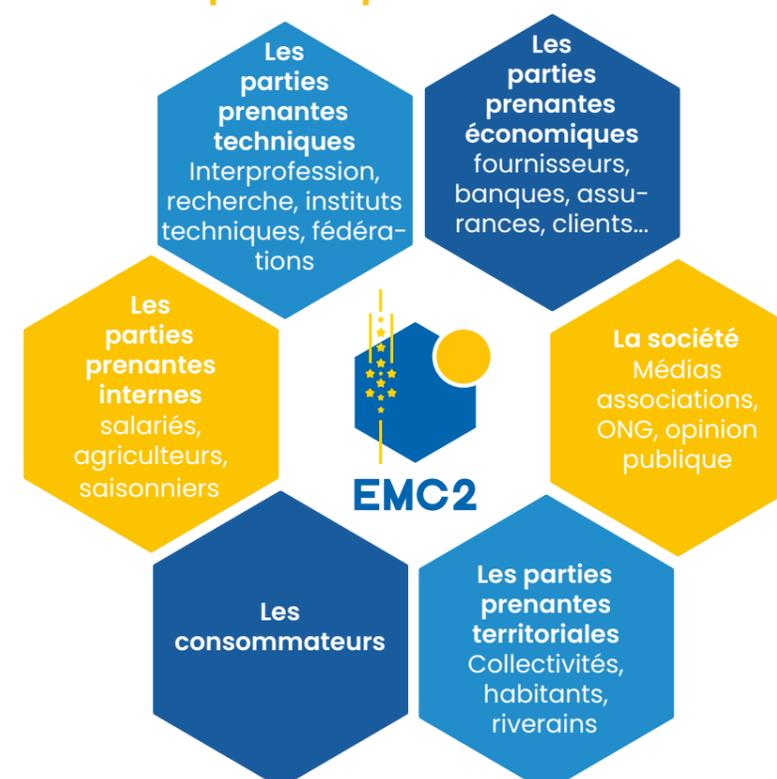
En complément des CA, une quarantaine d'Assemblées et Conseils de Section, de Conseils de territoire se déroulent chaque année. L'Assemblée Générale, grand rendez-vous annuel, dépasse régulièrement les 400 participants.

EMC2 intervient sur différents secteurs d'activités avec une pluralité de métiers ayant chacun ses spécificités de marchés. Afin de préparer au mieux les élus et administrateurs à leur fonction, des formations sont régulièrement organisées. Elles ont pour but de renforcer leur niveau d'expertise et leurs connaissances sur la gouvernance des coopératives agricoles.

### Intégration de la RSE dans la gouvernance

La RSE est directement et opérationnellement prise en charge par le COMEX et est animée par une ressource spécifiquement dédiée au sujet : la Responsable RSE Groupe. Les actions sont validées par le COMEX. Ce comité est en charge de diffuser les informations au niveau du Conseil d'Administration, des commissions et des différents acteurs de la société.

## Nos partenaires et parties prenantes



## Notre positionnement local et national

EMC2 se classe parmi les 10 plus gros collecteurs de céréales en France. La coopérative est en 3ème position des entreprises agricoles du Grand Est en termes de chiffre d'affaires.



## Enjeux issus de l'analyse de risques

Cette analyse de risque a été faite suivant les différentes thématiques listées à l'article R225-105 du code de commerce, déclinées en 3 thèmes principaux SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX et SOCIÉTAUX. Elle a été élaborée à partir de la synthèse faite par un groupe de travail représentatif des différents secteurs d'activité.

Ce premier retour a été enrichi par d'autres éléments tels que les enjeux sectoriels (ex : 5 piliers de Coop de France), les futures évolutions réglementaires (ex : lois EGALIM), les indicateurs proposés par le groupe de travail de la Coopération agricole et le COMEX.

Dans chacun des grands thèmes, des axes de travail prioritaires ont été définis :

- Engagement vis-à-vis des hommes au travers de l'attractivité, de la fidélisation et de la formation
- Engagement vis-à-vis de l'environnement sur l'utilisation des ressources et la réduction de nos déchets
- Engagement vis-à-vis de la société en tant qu'acteur majeur en faveur du développement local, en respectant nos territoires et au bénéfice des consommateurs

Pour cette analyse de risque, une criticité é été établie en fonction de 2 points notés de 1 à 5.

- Gravité : importance pour EMC2 en termes d'impact sur son activité.
- Fréquence : occurrence que le sujet intervienne dans l'activité de la coopérative.

En fonction des critères, le niveau de risque est ainsi qualifié en nul, faible, significatif et majeur.

La priorité a été mise sur les risques significatifs ou majeurs.

Ils sont représentés dans les matrices ci-après. En gris, le risque est nul. En jaune, il est faible. Et en orange, le risque est significatif. Aucun risque majeur n'a été identifié, suite à l'analyse.

### LES HOMMES

FRÉQUENCE		Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes  Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Les accidents du travail L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique L'organisation du dialogue social Les rémunérations et leur évolution Le bilan des accords collectifs Les conditions de santé et de sécurité au travail Les politiques mises en œuvre en matière de formation Le nombre total d'heures de formation
	La politique de lutte contre les discriminations		Les embauches et les licenciements L'organisation du temps de travail L'absentéisme
		GRAVITÉ	

## L'ENVIRONNEMENT

FRÉQUENCE		<p>Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</p> <p>Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Les mesures de prévention et de réduction des rejets</p> <p>L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local</p> <p>Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation des déchets</p> <p>La consommation d'énergie</p> <p>La consommation d'eau</p>
	<p>La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité</p> <p>Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique</p>	<p>La prise en compte des questions environnementales</p> <p>Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité</p> <p>Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>L'utilisation des sols</p> <p>La consommation de matières premières</p>
	<p>Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement</p>	

GRAVITÉ

## LA SOCIÉTÉ

FRÉQUENCE		<p>L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local</p> <p>Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</p>
	<p>Les actions de partenariat ou de mécénat</p> <p>L'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales</p>	<p>Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société</p> <p>La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</p> <p>La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</p>

GRAVITÉ

## I. Un groupe engagé pour les Hommes

### Attractif

EMC2 est présente sur les réseaux sociaux depuis 2013. Ils participent à la notoriété de la coopérative à l'extérieur et sont des médias essentiels pour développer sa marque employeur.

Réseaux	Au 30 juin 2020	Objectif au 30 juin 2021
Twitter	2 711 abonnés	3 100 abonnés
Facebook	2 117 abonnés Portée moyenne des publications : 1 392 personnes atteintes	2 500 abonnés Portée moyenne des publications : 2 000 personnes atteintes
Instagram	395 abonnés	600 abonnés
TikTok	91 abonnés 111 956 vues	5 000 abonnés 130 000 vues



Les dernières études montrent que 81% des demandeurs d'emplois utilisent les réseaux sociaux pour leurs recherches et 89% des candidats font des recherches sur une entreprise avant de postuler. Avoir une bonne e-réputation est donc essentiel pour le Groupe EMC2 pour donner envie aux candidats de le rejoindre. Aujourd'hui la coopérative est présente sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et plus récemment TikTok. Ils sont complémentaires et permettent de toucher des cibles différentes. En 2020, la coopérative a fait le choix d'élargir sa communication sur les réseaux en créant son compte TikTok. Il lui permet de toucher une cible plus jeune, TikTok est principalement utilisé par les 16 et 24 ans. De plus, TikTok bénéficie d'une portée bien plus grande, une vidéo peut générer des milliers de vues beaucoup plus rapidement que sur les autres réseaux. L'usage de ce réseau apporte une image dynamique et moderne à EMC2 qui est bénéfique à sa politique de recrutement, notamment au niveau des postes en alternance (25 nouveaux alternants par an en moyenne).

Du mois de mars au mois de juin 2020, les réseaux sociaux ont permis à EMC2 de maintenir un lien avec l'extérieur en valorisant les actions déployées pour poursuivre les activités du groupe malgré le confinement.

Au-delà des traditionnelles publications de contenus (photos, vidéos, textes) qui se font de manière descendante : de la coopérative vers ses abonnés, l'objectif d'EMC2 est d'embarquer ses collaborateurs dans sa stratégie pour qu'ils deviennent de véritables ambassadeurs. Les interactions auront lieu dans les deux sens ce qui permet de diversifier les audiences. La combinaison du réseau de l'entreprise et des réseaux des collaborateurs permet de donner plus d'impact et de portée aux messages. De plus, les collaborateurs ambassadeurs sont un gage d'authenticité pour les candidats. D'après une étude de Social Media Today menée en 2018, un collaborateur qui prend la parole génère 8 fois plus d'engagement pour l'entreprise et 20 fois plus de candidatures.

## À l'écoute

### Qualité du dialogue social

Nombre d'accords en vigueur : 85 accords en cours

Nombre d'accords signés dans l'année\* : 4 accords signés

La signature d'une dizaine d'accords par an représente une bonne dynamique pour un groupe comme EMC2. L'objectif est donc fixé à 8 accords par an. La culture de la négociation avec les partenaires sociaux est bien ancrée dans le groupe.

\*année comptable 07-2019/06-2020

Des accords importants ont été signés tels que l'accord relatif à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes ou encore celui qui concerne les modalités de fonctionnement de la Base de Données Économiques et Sociales (BDES) de l'UES EMC2. De manière générale, les négociations aboutissent, dans la grande majorité des cas, à un accord, ce qui reflète une bonne relation avec les partenaires sociaux.

### Bien-être au travail

#### Dispositif d'écoute des salariés

Dans le cadre de la démarche « Mieux travailler ensemble » (MTE) initiée en 2019, EMC2 a mis en place une consultation globale des salariés suite à la période de confinement. L'objectif était de connaître le ressenti de chaque collaborateur suite à cette période inédite afin d'en tirer des enseignements et de proposer des axes d'amélioration et d'innovation pour l'avenir.

687 actions ont été proposées dans le cadre de cette enquête.

#### L'objectif pour l'année à venir est de recueillir 1 000 propositions.

Suite au recueil des propositions dans le cadre de l'enquête MTE, des réunions de travail seront planifiées dans chaque service. Elles seront axées sur l'amélioration continue et permettront à chaque collaborateur de participer et de s'investir dans cette démarche de progrès. Les actions d'amélioration continue occuperont une place importante dans la politique de la coopérative durant les prochaines années.



Plusieurs méthodes seront mises en place telles que la chasse aux « Muda » (terme japonais qui symbolise une tâche sans valeur ajoutée, mais acceptée) ou encore le co-développement. La première permet d'analyser les process principaux de travail dans chaque service, chaque métier et de les exposer à l'ensemble de l'équipe pour sélectionner les actions à traiter en priorité. L'intérêt est double avec cette méthode car elle permet de faire participer tout le monde et travailler sur l'amélioration du service en groupe. Les solutions peuvent être bénéfiques à différents niveaux (gain de temps, d'efficacité, productivité, gain financier...). La méthode de co-développement, quant à elle, s'applique plus précisément aux problématiques managériales et tend à les résoudre de manière collective et collaborative en consultant un groupe de managers.

### Plan de formation

18 993 heures de formation ont été assurées en 2019, ce qui représente environ 28 heures par collaborateur.

L'objectif pour 2020 a été calculé en prenant en compte le contexte sanitaire particulier. Un très grand nombre de formations ont été annulées de mars à juin 2020. Même si les organismes se sont adaptés et proposent de plus en plus de formations à distance, ce format reste limité et inadapté dans certains secteurs. C'est ainsi que le nombre d'heures de formation a été revu à la baisse pour 2020-2021 avec un objectif de 15 000 heures.

L'ensemble des collaborateurs qui prennent des responsabilités managériales suivent la formation de manager de proximité (module de 6 jours de formation). Suite à la réorganisation des équipes de terrain, un dispositif exceptionnel de formation a été déployé pour accompagner les techniciens dans ce changement de structuration. Chaque année, tous les collaborateurs qui accueillent un étudiant en apprentissage ou en alternance sont formés en tant que tuteurs.

Une part importante du budget est consacré pour acquérir des compétences techniques surtout dans les métiers du machinisme et des céréales mais nous organisons également de nombreuses formations dans le domaine de la sécurité (différentes autorisations de conduite, manipulation de bovins, habilitations électriques, travail en hauteur...). Enfin, dans certains cas, la coopérative encourage la formation individuelle longue dans le cadre d'une spécialisation pour un projet spécifique comme par exemple le déploiement de notre activité méthanisation qui a nécessité la formation d'un salarié pendant 420 heures.

### Évolution de carrière et parcours

Développement des entretiens annuels d'évaluation

Pour la période 2019-2020, 219 entretiens ont eu lieu. La coopérative souhaite fortement faire évoluer la pratique avec la mise en place d'un nouvel outil de gestion de ces entretiens et compte en recenser 400 pour la période 2020-2021.

### Automatisation des entretiens annuels d'évaluation

En début d'année 2021, la coopérative va déployer un nouveau logiciel de gestion des entretiens annuels d'évaluation qui a pour objectif de faciliter le processus et donc de développer cette pratique qui n'est pas encore automatique dans certaines activités. Ce changement nécessitera un accompagnement des managers dans la formation à l'outil. Il permettra un gain de temps pour le collaborateur et pour le manager.

Le salarié pourra remplir une première auto-évaluation avant la rencontre, le manager complètera également l'évaluation de son côté. La mise en commun se fera lors d'un échange entre les 2 parties. La démarche est automatisée du début à la fin, pour remplir l'évaluation, fixer le rendez-vous et parcourir le circuit de validation.



## Qui veille à l'équité et à l'évolution de ses collaborateurs

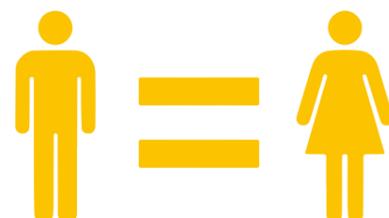
### La parité femme homme

L'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est un indicateur étatique fourni par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Il délivre une note sur 100 points calculée à partir de 5 critères :

- L'écart de rémunération (en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et de la tranche d'âge, l'écart des moyennes de rémunération entre les hommes et les femmes est analysé)
- L'écart d'augmentation : qui permet de comparer le niveau d'augmentation des femmes et des hommes.
- L'écart de promotion : qui prend en compte la proportion de salariés promus par CSP.
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (permet de vérifier si les femmes qui ont pris un congés maternité ont bénéficié d'une augmentation minimum de la moyenne des augmentations qui ont été données en augmentation individuelles).
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

UES EMC2 (472 collaborateurs) : 79/100 points

NPA (114 collaborateurs) : 85/100



### Les objectifs :

UES EMC2 : 80/100 points

NPA : 85/100 points

Les points manquants résultent d'un déséquilibre dans la distribution des responsabilités. Les postes de direction sont occupés majoritairement par des hommes. Pour l'UES EMC2, cette répartition s'explique par un nombre beaucoup plus faible de femmes que d'hommes, à compétences égales, dans le milieu agricole et notamment au niveau des cadres dirigeants. L'indicateur tel qu'il est fait aujourd'hui concerne l'ensemble des cadres par tranche d'âge. En moyenne les femmes occupent plus les niveaux de cadre de 1ère catégorie et elles sont très peu nombreuses chez les cadres dirigeants. Vouloir comparer des moyennes de salaire dans ces conditions n'est pas pertinent. La bonne nouvelle c'est que les choses changent puisque en 2 ans, 2 femmes sont entrées au comité de direction alors que nous n'en avions pas auparavant. Enfin sur l'ensemble des catégories l'écart de rémunération tend à se réduire peu à peu puisque dans les nouveaux embauchés la part des femmes commencent à croître peu à peu et surtout à compétences et expériences égales les niveaux de rémunération sont identiques.

## Qui protège ses collaborateurs

Nos activités exigent de prévenir les accidents de travail et de trajets ainsi que les maladies professionnelles. Il existe des conditions particulières de travail liées au secteur agricole parmi lesquelles : la saisonnalité des activités, l'utilisation de machines et outils de découpe, les risques routiers, le contact avec les animaux...

### Le taux de fréquence d'accidents

Il est calculé à partir du nombre d'accident avec arrêt multiplié par un million et divisé par le nombre d'heure travaillées. Le taux de fréquence est de 19,3 en 2019.

### Le taux de gravité

Il est mesuré à partir du nombre de jour d'arrêt suite à un accident de travail par rapport au nombre d'heures travaillées multiplié par 1 000.

Le taux de gravité en 2019 est de 0,81.

### Le nombre d'actions de prévention

333 actions de prévention ont été formalisées dans un logiciel de gestion des plans d'action. Ce sont des actions mises en place notamment par rapport aux remontées de la CSSCT. Tous les sujets et anomalies recensés au cours de réunions ou de visites de site sont remontés dans le logiciel pour qu'une ou plusieurs actions soient identifiées et déployées pour résoudre l'anomalie ou répondre au sujet.

Quand on parle de sécurité au travail, les objectifs de taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail sont de 0. Toute structure vise le 0 accident en théorie. La réalité rattrape vite la théorie et nous devons fixer des objectifs atteignables. EMC2 a donc choisi de retrouver les taux enregistrés en 2017 qui sont de 11 pour le taux de fréquence et de 0,3 pour le taux de gravité.

Tout au long de l'année, le service Santé et Sécurité au travail déploie de nombreuses actions pour préserver et assurer un cadre de travail sain et sécurisé. Parmi les actions importantes de 2019, EMC2 a accordé une importance particulière à la formation des saisonniers qui renforcent les équipes des silos pendant la moisson ainsi qu'à l'aménagement du centre d'allotement de Belleville pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques d'accidents causés par la manipulation des animaux.

### La formation des saisonniers

Sur une journée, la formation s'est déroulée en plusieurs temps avec une partie plutôt théorique qui sensibilise aux problématiques liées à la sécurité et aux risques rencontrés dans les silos, suivie d'ateliers pratiques. Les saisonniers sont formés à l'extinction d'incendie avec mise en pratique sur les différents extincteurs. Une équipe de bénévoles de la Prévention Routière a assuré l'animation de différents ateliers tels que le simulateur de tonneaux, le parcours avec lunettes qui rétrécissent le champ visuel pour reproduire les effets de l'alcool ou encore un simulateur de conduite afin de tester les réflexes en cas de freinage d'urgence. Une animation employant la technologie des casques de réalité virtuelle a permis aux saisonniers de découvrir les silos et les dangers potentiels qu'ils contiennent.

### Réaménagement du centre d'allotement

Suite à l'intégration de SEVE 2000 au groupe EMC2, la capacité de stockage dans le centre de Belleville a dû être ajustée pour accueillir 30% d'animaux en plus. Cette opération de réaménagement s'est déroulée en étroite collaboration avec le service sécurité afin d'améliorer les conditions de travail et réduire les accidents. L'objectif de réduction des contacts avec les animaux et donc de réduction des risques d'accidents s'est traduit par l'installation de nouveaux équipements : portail à ouverture pneumatique pour trier les animaux sans les toucher, couloir de contention qui permet de guider les animaux à distance, quai de chargement adapté à la vision des bovins pour qu'ils aient un parcours naturel vers la bascule.

Aujourd'hui, le centre peut accueillir les 30% d'animaux supplémentaires dans de bonnes conditions de sécurité et de productivité.

## Impliquer les managers dans la formation sécurité des nouveaux arrivants

Le service sécurité souhaite mettre en place un accueil complémentaire alliant théorie et réalité du terrain pour les nouveaux arrivants. Il s'agit de donner le pouvoir aux managers de s'accaparer cette thématique. Ce sont eux qui doivent former sur les risques métiers, ils sont légitimes aux yeux de leurs collaborateurs et doivent montrer l'exemple aux nouveaux. La théorie sera proposée par l'équipe sécurité et les cas pratiques et mises en situation viendront des managers. Pour chaque métier, ils devront identifier et expliquer les 10 risques majeurs. La formation abordera à la fois la théorie, les statistiques et des cas concrets propres à chaque métier.

## Améliorer la transmission d'informations entre les services

L'objectif est d'étendre l'usage du logiciel de gestion de plan d'actions à tous les services. L'intérêt est aussi que les salariés s'approprient cet outil pour remonter des situations dangereuses. Ils pourront les déclarer directement sur leur smartphone pour les transmettre à l'équipe sécurité via le logiciel. L'objectif est de mobiliser tous les collaborateurs pour qu'ils aient le réflexe « sécurité » en leur apportant les moyens nécessaires.

## II. Un groupe engagé pour l'environnement

Dans toutes ses activités et ses actions, EMC2 s'emploie à réduire son impact environnemental par une utilisation optimisée des ressources

### Qui optimise ses consommations d'énergie

#### L'électricité

Sur l'année comptable 2019-2020 :

- 12 114 195 kWh consommé par le groupe EMC2 (l'équivalent de la consommation électrique moyenne de 11 000 personnes sur un an).

#### Objectif 2020-2021 :

- Diminuer la consommation de 150 000 kWh avec des actions d'amélioration (remplacement lumineux, rénovation des équipements ...)

La consommation d'électricité provient essentiellement des activités industrielles (machines, process, moteur, ventilation) et commerciales de la branche Nature et Plein Air avec ses 20 magasins. La consommation d'électricité est soumise à des facteurs extérieurs qu'EMC2 ne peut pas maîtriser comme la météo qui influence directement le niveau de l'activité dans le milieu agricole. La météo agit sur la qualité des céréales livrées et EMC2 doit donc adapter ses actions pour les traiter (chauffage, séchage...) ce qui fait évoluer la consommation d'énergie.

Indépendamment de ces facteurs incontrôlables, la coopérative met en place des actions d'optimisation de la consommation d'électricité chaque année :

- Suivi très fin des consommations d'électricité avec analyse de toutes les factures et mise en place d'actions curatives quand un écart est constaté ;
- Transmission d'une note de service pour indiquer les bonnes pratiques du fonctionnement d'un silo en hiver,



- Transmission des consignes sur l'usage approprié des équipements (chauffage, climatisation)
- Remplacement de chaque luminaire par des systèmes LED à basse consommation lors des opérations de rénovation
- Remplacement des équipements arrivants en fin de vie par des moteurs plus efficaces et moins énergivores
- Entretien régulier des silos pour vérifier les installations et ainsi éviter les fuites d'énergie notamment au niveau des compresseurs où la problématique est courante
- Réalisation d'audits énergétiques pour trouver des pistes d'amélioration comme la mise en place de nouveaux compteurs à certains endroits pour avoir une vision plus fine de la consommation.

En plus du contrôle et de la rénovation des équipements, la maîtrise de la consommation énergétique passe aussi par l'usage des équipements. Une campagne de sensibilisation pour agir sur les habitudes des collaborateurs sera déployée en 2021. Une étude sur le principe de l'effacement électrique sera également mise en place. Il s'agit de permettre l'équilibre du système électrique pendant des pics de consommation en réduisant la consommation de certains sites. C'est une sorte de système d'agilité de la consommation électrique. Il est préférable de réduire de manière ponctuelle la consommation d'électricité plutôt que d'augmenter la production pour répondre au besoin d'approvisionnement. Ce dispositif n'est pas à déployer sur les seuls sites de la coopérative mais s'envisage dans un périmètre beaucoup plus large à l'échelle d'une agglomération. Des études de faisabilité seront engagées avec des organismes spécialisés en 2021 pour ce projet.

Certains sites seront mis à l'étude pour envisager la solution photovoltaïque en auto-consommation. Elle permet de produire de l'énergie solaire qui sera ensuite consommée directement sur place et peut réduire jusqu'à 30% l'énergie consommée sur le réseau.

#### L'eau

Sur l'année comptable 2019-2020 :

- 16 912 m3 d'eau ont été consommés par le groupe EMC2

#### Objectif 2020-2021 :

- Rester sur une consommation stable en adéquation avec le niveau de l'activité de l'élevage



L'activité élevage est la principale consommatrice d'eau avec le lavage des camions et le remplissage des abreuvoirs des animaux, suivie par les magasins de Nature et Plein Air avec notamment l'arrosage au niveau de la jardinerie. La consommation d'eau est soumise aux facteurs « activités » avec le nombre d'animaux à nourrir et à laver et « météo » avec les besoins d'arrosage.

Afin de maîtriser la consommation d'eau, un suivi des factures est mis en place afin de détecter et de traiter d'éventuels dérives. En cas d'écart, la consommation est analysée afin de définir la cause avec le service concerné. Si aucune cause n'est identifiée, il s'agit alors d'une fuite technique qui doit être traitée.

En élevage, des équipements sont mis en place pour réduire la consommation comme par exemple des lances qui consomment moins ou des brides qui régulent le débit.

Des campagnes de sensibilisation et des journées de formation seront mise en place en 2021 pour optimiser la consommation d'eau. Ces bonnes pratiques seront identifiées et personnalisées par rapport aux différents secteurs. La priorité sera mise sur les activités d'élevage et de jardinerie.

## Le gaz

Deux indicateurs ont été identifiés pour analyser la consommation de gaz de la coopérative :

- Les m3 de gaz à la tonne et au point d'humidité
- Les kWh de gaz consommé

Le premier indicateur analyse la quantité de gaz consommée au niveau du séchage du maïs, plus précisément la quantité de gaz nécessaire pour faire perdre 1 point d'humidité à une tonne de maïs.

Le deuxième indicateur met en avant les kWh de gaz consommés sur les sites d'EMC2 (hors consommation des séchoirs).

Pour l'année comptable 2019-2020 :

- 23,72 m3 de gaz (pour faire perdre un point d'humidité à une tonne de maïs)

Le maïs doit avoir un taux d'humidité de 18%. Il faut donc analyser le taux d'humidité de chaque tonne entrée dans le séchoir et mesurer combien de m3 de gaz ont été nécessaires pour atteindre 18, puis faire la moyenne pour un point perdu.

- 3 386 137 kWh consommés

### Objectif :

réduire la consommation de 40 000 kWh pour 2020-2021 grâce aux actions d'amélioration

### Pour les m3 de gaz nécessaires pour faire baisser le point d'humidité :

Avant chaque campagne une maintenance préventive est mise en place dans les séchoirs. En fonction du niveau de la récolte, la coopérative décide de centraliser le séchage sur certains sites pour ne pas faire fonctionner les séchoirs des petits sites pour des trop petites quantités. Il faut avoir un minimum de volume dans le séchoir pour commencer à sécher le maïs, il faut donc adapter la mise en service des sites.

### Pour les kWh de gaz consommés :

95% du gaz consommé est du gaz naturel qui sert exclusivement au chauffage des sites. La météo a donc un impact direct sur cette consommation. Les magasins de Nature et Plein Air et les ateliers du machinisme sont les activités les plus consommatrices de gaz. Afin de maîtriser cette énergie, trois axes sont à prendre à compte : les bâtiments, les équipements et les usages. Les anciens dispositifs sont systématiquement remplacés par des technologies plus efficaces à basse consommation. Lors de travaux dans les bâtiments, des aménagements d'isolation sont réalisés. Dans le magasin Lombard par exemple, des films ont été mis en place sous la toiture avec des écrans anti-UV ce qui a permis de réduire leur consommation de 9%.

EMC2 peut avoir un rôle décisif sur la manière de piloter le séchoir en mettant en place un planning de livraison des agriculteurs afin de les regrouper et d'optimiser l'utilisation du séchoir. L'objectif est d'avoir une approche pédagogique auprès des agriculteurs pour revoir avec eux la logistique des livraisons afin de regrouper les apports.

Pour maîtriser la consommation de gaz, EMC2 doit aussi agir sur les usages. En 2021, les collaborateurs devront être sensibilisés aux bonnes pratiques de chauffage grâce à une charte standardisée des consignes. Les travaux de rénovation et d'isolation se poursuivront sur les différents sites.

## Le recyclage des ressources

Taux de recyclage :

36,4% des déchets produits sont orientés dans des filières de recyclage sur l'année comptable 2019-2020

### Objectif 2020-2021 :

40% de déchets orientés vers des filières de recyclage, soit 25 tonnes de déchets (aujourd'hui jetées avec les ordures ménagères) à mieux trier pour qu'ils soient orientés vers une filière de recyclage.

Aujourd'hui, il existe différents modes de collecte et différentes filières en fonction du périmètre géographique des sites mais aussi en fonction de leur activité. 14 filières de recyclage sont identifiées : aérosols, cartons, emballages vides souillés, filtres à huile et à gazole, flexibles hydrauliques, huiles usagées, hydrocarbures, liquide refroidissement, solides imprégnés, matériaux souillés, bac à graisse, bio-déchets, boues, ferraille.

Au niveau de l'activité machinisme, des efforts ont été réalisés pour trouver de nouveaux débouchés aux déchets spécifiques (huiles, filtres, gazole, hydrocarbure...). Les efforts sont à poursuivre pour mieux trier et pour que chaque site ait le bon équipement de collecte pour pouvoir trier plus facilement.

Les leviers d'actions se situent au niveau des déchets industriels banals et ordures ménagères, c'est-à-dire les volumes qui sont collectés en mélange et qui termineront incinérés ou enfouis. Dans ce gisement, il y a des déchets recyclables à orienter vers la bonne filière. Cette bonne orientation peut être facilitée par la mise en place de conteneurs dédiés, notamment au niveau des cartons, qui représentent un volume conséquent et qui ne sont pas encore triés sur tous les sites de la coopérative.

Au-delà de la part de déchets recyclés, il faudra, à plus long terme agir sur le volume de déchets produit en essayant de le réduire à la source. L'objectif ne sera plus de mieux trier ou de recycler plus mais de générer moins de déchets en portant une attention plus particulière aux emballages dans nos achats, ou en remplaçant les produits à usage unique par du durable, par exemple.



## Qui favorise les partenaires, clients et fournisseurs engagés

Il s'agit ici de mesurer le Chiffre d'Affaires réalisé avec les Clients et Fournisseurs non-agriculteurs du Groupe Coopératif, engagés dans une démarche RSE ou équivalente d'un point de vue environnemental.

La mise en place de cet indicateur constitue l'objectif pour 2020-2021. Il faut en effet procéder à un inventaire exhaustif des pratiques chez nos partenaires, s'assurer des démarches qu'ils entreprennent, en faveur de l'environnement.

Pour l'exercice 2019-2020, et à titre indicatif, 44% des clients de la Coopérative et 33% de ses fournisseurs répondent à ce critère environnemental (RSE et Bio en l'occurrence).

Le Groupe EMC2 va donc porter une attention plus particulière à la politique environnementale et sociétale de ses partenaires dans les années à venir pour privilégier d'avantage les acteurs engagés. Cette dimension pourra devenir un élément essentiel dans le choix des structures en l'intégrant aux critères évalués lors des appels d'offre et contrats cadres.

Et les agriculteurs ? Ils sont déjà sensibilisés aux problématiques environnementales depuis plusieurs années, par les dispositifs règlementaires et incitatifs (PAC, Certiphyto, ...) d'accompagnement de la Coop (cf. pratiques à impact environnementales réduits), de débouchés (BIO, HVE, ...). Du point de vue des perspectives les concernant plus particulièrement, il faut considérer

- le sujet de la décarbonation avec un dispositif en construction à l'heure actuelle (pratiques, mesures des gains, subventions, ...)
- le conseil stratégique sur les produits phyto qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2021

## Qui soutient les pratiques agricoles à impact environnemental réduit

### Pratiques agricoles en production végétale

Le Groupe EMC2 s'engage auprès des agriculteurs en devenant acteur et animateur de démarches de progrès axés sur la réduction des intrants, notamment des produits phytosanitaires. La Direction Agronomie Développement accompagne les adhérents pour pérenniser leurs activités dans une démarche d'agroécologie.

Nombre de pratiques identifiées dans le cadre des contrats de solution

2019-2020 : 7 pratiques identifiées à mettre en avant

#### Objectif 2020-2021 :

Communiquer auprès des adhérents et des techniciens sur les pratiques déjà identifiées et étudier l'intérêt d'une nouvelle pratique potentielle.

Nombre de fiches action Certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) identifiées pour le Groupe EMC2

2019-2020 : 9 fiches mises en œuvre par le Groupe EMC2

#### Objectif 2020-2021 :

Mettre en œuvre toutes les fiches disponibles concernant les grandes cultures collectées par le groupe EMC2.

Nombre de Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) collectés (EMC2, HOUPIEZ et LOEB) :

2019 : 20 691

2020 : identifier le potentiel atteignable sur notre territoire et atteindre 50% de ce potentiel

### Actions majeures

Depuis 2 ans, EMC2 s'appuie sur le Contrat de solutions pour accompagner ses agriculteurs dans la réduction des produits phytosanitaires. Le Contrat de Solutions est une démarche initiée par 44 organisations professionnelles agricoles engagées à trouver des solutions, concrètes, efficaces, durables et accessibles pour accompagner le monde agricole dans cette transition tout en préservant la pérennité de leur exploitation.

Ces solutions sont formalisées sous forme de fiches action et EMC2 a choisi de concentrer ses efforts sur 7 d'entre elles :

- Décalage de la date de semis en blé tendre d'hiver
- Associer au semi un colza avec des légumineuses gélives
- Lutte contre les maladies du blé tendre par la résistance des variétés
- Lutte contre la verse physiologique par la résistance des variétés de blé tendre
- Trichogrammes contre la pyrale du maïs
- Lutte contre les limaces avec l'utilisation du phosphate ferrique
- Lutte contre la septoriose avec des spécialités à base de soufre

Ces 7 solutions choisies ont été validées par des essais locaux. A travers ses conseils, le service Agronomie Développement d'EMC2 tend à déployer ses solutions auprès de ses agriculteurs. Les techniciens de la coopérative ont été formés à ces pratiques pour en assurer la promotion et elles sont régulièrement mise en avant lors des différentes opérations et communications à travers les visites d'essais, les guides, les flash agro... EMC2 utilise le Contrat de Solutions pour créer une dynamique au sein de ses agriculteurs et s'inscrire dans une démarche de progrès et de partage des bonnes pratiques pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires.

Le service Agronomie Développement veille et étudie les différentes fiches action du Contrat de Solutions afin de déployer les fiches présentant un intérêt pour les agriculteurs sur le territoire de la coopérative. Une fois que la fiche est identifiée comme intéressante, il teste d'abord la faisabilité de la solution pour savoir si elle est rentable et applicable pour les agriculteurs de notre territoire avant de la déployer.

La mesure de l'engagement d'EMC2 dans la réduction des produits phytosanitaires s'observe aussi par le respect des obligations légales telles que le dispositif de Certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP). Initié par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2016, ce mécanisme permet de dynamiser la diffusion des pratiques économes en produits phytopharmaceutiques pour les exploitants agricoles, tout en veillant à la performance économique des exploitations.



La coopérative a identifié 9 fiches actions qu'elle met en œuvre dans ses activités pour favoriser la réduction de produits phytosanitaires :

- Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de blé tendre assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse
- Réduire la consommation de fongicides ciblant les maladies du feuillage du blé au moyen d'un adjuvant
- Lutter contre le virus de la jaunisse du navet sur colza en choisissant une variété assez résistante
- Substituer des produits anti-limaces à base de métaldéhyde par des produits molluscicides d'origine naturelle
- Éviter un traitement insecticide contre les méligèthes en associant une variété de colza à floraison très précoce avec la variété principale
- Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre
- Éviter les recouvrements lors de la pulvérisation au moyen d'équipements en agriculture de précision
- Lutter contre la pyrale du maïs au moyen de lâchers de trichogrammes
- Réduire les traitements insecticides sur les grains stockés grâce à un accompagnement individualisé



Chaque opération que nous effectuons et qui entre dans l'une de ces fiches action est déclarée et nous apporte des points. L'objectif pour les années à venir est d'augmenter le nombre de CEPP mais aussi d'être proactif en collaborant au dépôt de nouvelles fiches actions permettant de valoriser les actions mises en place par la coopérative et ainsi obtenir plus de points.

Afin de parvenir à ces objectifs, un référent CEPP va être désigné au sein du groupe EMC2. Une étude stratégique sera également mise en place afin d'analyser l'ensemble des fiches techniques et leur potentiel de déploiement sur nos activités et notre territoire. Des travaux sont engagés afin de soumettre une fiche action concernant des actions mises en œuvre par EMC2 et ne bénéficiant pas de fiches actions existantes.

### **Orientations à venir**

L'ajustement et la réduction des intrants est favorisé par le déploiement des nouvelles technologies embarquées et les nouveaux outils d'aide à la décision (OAD). L'agriculture de précision occupe une place grandissante, plus de 7 000 hectares cultivés avec Farmstar et les diagnostics beApi et la coopérative compte poursuivre le développement de cette pratique dans les années à venir.

### **En production animale**

La coopérative porte une attention croissante à la qualité nutritionnelle et à l'impact environnemental de sa production animale.

Nombre de filières proposées en faveur de la réduction de l'impact environnemental :

- 8 pratiques identifiées pour l'année comptable 2019-2020

#### **Objectif 2020-2021 :**

une pratique supplémentaire donc 9 filières à proposer.

Pourcentage d'animaux concernés par ces pratiques :

- 1 974 animaux pour l'année comptable 2019-2020, soit 4% de la production des animaux de boucherie

#### **Objectif 2020-2021 :**

2 500 animaux

Depuis des années, EMC2 accompagne les éleveurs dans la contractualisation vers des filières qualité. Huit d'entre elles favorisent les pratiques à impact environnemental réduit :

- Contrat HERBOPACK
- CONTRAT Bœuf Prim'Herbe
- Bœufs MEGA
- VACHES Bleu Blanc Cœur (BBC)
- Label Rouge Charolais
- Label Rouge Limousin
- Agriculture biologique
- Diagnostic CAP2ER

Dans ces filières, les cahiers des charges imposent un certain nombre de critères en faveur de l'environnement tels qu'un pourcentage d'herbe minimum dans les rations, du temps passé au pâturage. La production de viande à partir d'herbe est un réel enjeu environnemental. Les prairies permanentes et le pâturage sont des pratiques vertueuses qui permettent de capter et de stocker le carbone dans le sol et qui garantissent le mieux la bonne qualité de l'eau. L'Agence de l'eau encourage les filières type Herbopack.

Les filières Bœuf Méga et Bleu Blanc Cœur, quant à elles, favorisent la qualité nutritionnelle des viandes en diversifiant l'alimentation avec de la graine de lin par exemple, qui est naturellement riche en oméga 3. Outre les bienfaits nutritionnels, la consommation d'oméga 3 permet de réduire les rejets de méthane des animaux dans l'environnement.

EMC2 oriente aussi ses adhérents vers l'agriculture biologique et vers les Labels Rouges Charolais ou Limousin qui règlementent le temps de pâture et interdisent la consommation d'OGM ou encore d'huile de palme.

La démarche Bœuf Prim'herbe a été déployée en 2020, son cahier des charges impose que toutes les matières premières de l'alimentation des animaux soient d'origine française, ce qui réduit encore l'impact écologique de la production.

En plus des différentes démarches, EMC2 propose des diagnostics aux agriculteurs : le CAP2ER et le Boviwell. CAP2ER a pour objectif d'évaluer les impacts environnementaux de l'exploitation à travers différents niveaux. Le premier permet de calculer l'empreinte carbone nette par kg brut de viande vive de l'atelier bovin viande et le second prend en compte l'exploitation en entier, culture des céréales et atelier laitier compris. Le diagnostic Boviwell, quant à lui, analyse le bien-être animal. Il est obligatoire dans le cadre des filières Label Rouge et Prim'Herbe.



Ces 2 diagnostics sont à renouveler tous les 3 ans. 143 diagnostics ont été réalisés sur ces 3 dernières années (2017-2023) et l'objectif est d'en effectuer 200 sur les 3 prochaines années (2020- 2023).

Un plan « filières » réalisé par Interbev qui s'intitule le pacte pour un engagement sociétal ambitionne d'avoir 40% d'animaux en race allaitante en Label Rouge. Même si la coopérative est encore assez loin de cette part, elle emploie ses efforts pour développer le Label Rouge et le nombre d'animaux en contrat Prim'Herbe.

## Qui réduit son impact environnemental

### Réduire la consommation de gasoil

Consommation moyenne de gasoil aux 100 km :

- 34,57 l/100 km pour les poids lourds\*
- 6,86 l/100 km pour les véhicules légers

\* véhicules de plus de 3,5 tonnes.

C'est une performance stable par rapport aux années précédentes mais qui reste toujours dépendante de certains événements extérieurs, tels que le niveau d'activité qui influence les chargements et les trajets et la météo qui agit sur la conduite et donc sur la consommation. La consommation moyenne de gasoil aux 100 km peut donc être pondérée chaque année à plus ou moins 1 litre.

Cependant malgré les interventions extérieures qui ne peuvent pas être contrôlées, certaines actions peuvent être déployées pour réduire cette consommation. Le remplacement des anciens véhicules par de nouveaux moins polluants et moins énergivores contribue à la réduction de notre impact environnemental. Pour l'année à venir, les objectifs de consommation sont de 34 litres/100km pour les poids lourds et 6,5 litres/100km pour les véhicules légers.

Depuis plusieurs années, les nouveaux véhicules de la coopérative consomment moins et agissent donc sur notre impact environnemental. Mais au-delà de la maîtrise par l'investissement et le renouvellement du parc, l'usage qui est fait d'un véhicule influence aussi grandement la consommation. Ainsi la coopérative mène des actions pour optimiser sa logistique et ses parcours et sensibilise ses collaborateurs au bon usage des équipements. Elle incite à utiliser les véhicules en adéquation avec les besoins de chargement et met en place des formations éco-conduite à destination de ses chauffeurs. Des investissements sont aussi réalisés pour acheter du matériel adapté aux différents types d'usage. Par exemple avec l'achat de véhicules de 7 tonnes pour éviter les trajets en 44 tonnes quand ce n'est pas nécessaire. La logique du « qui peut le plus peut le moins » n'a pas sa place dans la logistique mise en place.

Des réflexions sont menées au niveau de la coopérative pour rechercher des énergies moins polluantes et plus efficaces. Pour les poids lourds, des recherches sont en cours sur les moteurs gaz, le B 100 (huile de colza pure). Au niveau du gaz, on peut donc rouler durablement avec un carburant produit localement grâce à la méthanisation qui produit du GNV (gaz naturel vert). Ces solutions sont déjà opérationnelles, il faut juste mesurer leurs bénéfices précisément avant d'adapter les infrastructures nécessaires pour les déployer au sein de la coopérative.

Pour les véhicules légers, les études sur l'impact environnemental sont plus simples à mettre en œuvre car elles nécessitent moins d'investissement et les solutions peuvent être testées sur les véhicules existants grâce à des adaptations techniques au niveau du moteur. Les possibilités sont les mêmes que pour les poids lourds : l'électrique, le E85 (alcool pratiquement pur issu de la céréale : le bioéthanol). L'objectif est de proposer ces différents véhicules responsables en libre-service dans le pôle de véhicules de prêt de la coopérative et de comparer leur consommation avec les véhicules actuels.

### Tonne de CO2 économisée

Tonnes de CO2 économisées :

- - 6,24 tonnes de CO2 par rapport à N-1 (2018-2019)

#### Objectif 2020-2021 :

- 9 tonnes de CO2 par rapport à 2019-2020

Le suivi de notre empreinte CO2 est assuré au travers de notre engagement « charte objectif CO2 ». Elle nous engage dans le contrôle et la diminution d'émissions de CO2 mais aussi dans la recherche de solutions alternatives sur le long terme. 2020 est la dernière année de suivi du 3ème engagement de la SAS EMC2 Transports dans cette démarche. Le périmètre de l'engagement couvre 30 chauffeurs, 27 véhicules dont 7 camions fuel, 15 bennes céréaliers et 5 chariots embarqués de la SAS Transport d'EMC2.

Cette charte est soumise à l'ADEME. Elle permet de suivre les consommations, les rejets, en fonction des tonnes transportées et des kilomètres parcourus. Ces indicateurs nationaux nous permettent de travailler sur des axes d'amélioration tels que l'optimisation des tournées, la réduction du nombre de kilomètres à vide, l'évolution des équipements avec des technologies innovantes pour contrôler nos émissions.

Le renouvellement du parc de véhicule est une démarche constante pour être équipé de véhicules moins polluants, la SAS Transport renouvelle ses véhicules tous les 7 ans maximum.

Au-delà des caractéristiques des véhicules, la maîtrise des émissions de CO2 passe également par l'usage qu'on en fait. En 2020 un programme de formation des chauffeurs a été déployé pour aborder des thématiques de sécurité et d'éco-conduite. Les séances consacrées à la sécurité ont eu lieu pour une partie des conducteurs mais la thématique de l'éco-conduite a dû être reportée à cause de la crise sanitaire.

De gros progrès ont été réalisés sur les neuf années passées. Les axes d'amélioration se basent désormais essentiellement sur le renouvellement de la flotte et la formation des chauffeurs. La SAS EMC2 Transports poursuivra ses actions avec un quatrième cycle d'engagement dans la « charte objectif CO2 ».

En parallèle, des pistes sont explorées aujourd'hui sur les énergies de demain. La SAS Transport travaille avec les constructeurs Renault et Volvo pour mettre en place des véhicules qui puissent rouler au biogazole. Gaz, GNV ou GNL pour réduire encore plus significativement nos émissions de CO2.



## Qui sécurise ses outils

EMC2 est engagée dans la réduction de son impact environnemental direct lié à l'activité de ses sites industriels.

L'indicateur choisit concerne les moyens financiers investis chaque année dans la sécurisation des outils dans le cadre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). L'indicateur est calculé sur une moyenne triennale et représente 156 612 € à la fin de l'année 2019-2020.

Cette dépense est à nuancer car elle ne reflète pas l'ensemble des moyens investis pour l'environnement dans la sécurisation des sites mais seulement la part qui ne concerne que cet aspect. Chaque investissement réalisé pour pérenniser un outil industriel comporte toujours une notion ICPE qui n'apparaîtra pas directement dans l'indicateur puisqu'il sera intégré sur d'autres lignes propres aux investissements et aux développements.

L'objectif d'investissement pour l'année prochaine reste raisonnable avec 170 000 € investit pour les ICPE.

La préparation et la réussite des contrôles réglementaires quinquennaux et les travaux d'évolution de mise aux normes s'inscrivent dans les dépenses purement ICPE. Le département industriel d'EMC2 doit s'assurer que ses infrastructures évoluent en même temps que les normes ICPE. En 2019, la coopérative a entrepris une campagne de travaux pour la gestion des poussières avec la mise en place de système d'aspiration dans les silos. Ce projet se déroule sur 3 ans et se terminera en 2022.

## III. Un groupe engagé vis-à-vis de la société

### Qui favorise les partenaires de son territoire

Les activités du Groupe EMC2 agissent sur l'écosystème local, que ce soit par des retombées économiques par l'emploi et le recours à des fournisseurs locaux, des dynamiques impulsées avec d'autres entreprises, des liens noués avec des associations ou des établissements d'enseignement... EMC2 participe au développement de son territoire.

Pourcentage du chiffre d'affaires réalisé avec les clients locaux (agricoles et non agricoles) :

2019-2020 : 87,6%

**Objectif 2021-2023 :**

90%

Pourcentage du CA réalisé avec des fournisseurs locaux (agricoles et non agricoles) :

2019-2020 : 77,8 %

**Objectif 2021-2023 :**

82%



Un client ou un fournisseur local est un acteur dont le siège social se situe sur le périmètre du groupe coopératif.

Comme les chiffres le montrent, le Groupe EMC2 privilégie majoritairement les clients et fournisseurs locaux.

Une faible partie de ses fournisseurs et clients n'est cependant pas présente sur son territoire. Il s'agit principalement d'entreprises au rayonnement national (Bigard, InVivo, par exemple) voire international (AGCO, BP, ...). S'agissant majoritairement de structures de taille importantes, elles accordent déjà une attention particulière à leur responsabilité sociétale et environnementale et sont d'ores et déjà engagées dans ces démarches.

Que ce soit pour ses clients ou avec ses fournisseurs, le Groupe EMC2 privilégiera toujours les partenaires implantés sur son territoire et la dimension RSE de la structure quand la ressource n'est pas locale.

Le développement d'activité de « circuit court » est à étudier également pour faire progresser notre ancrage territorial.

### Qui intègre les problématiques territoriales dans son développement

Au-delà des partenariats locaux qui sont privilégiés par le Groupe, la prise en compte des problématiques territoriales peut s'apprécier au travers des subventions obtenues auprès de et accordées à nos parties prenantes.

Répondre aux appels à projet, promouvoir les initiatives locales, subventionner l'activité d'acteurs territoriaux, ... autant de leviers actionnés par un Groupe Coopératif à l'écoute des territoires.

En 2019-2020, le total des subventions accordées et reçues atteint 255 k€, stable par rapport à l'année 2018-2019 (à 254k€).

L'objectif est de fournir un même niveau d'effort pour les années à venir. A noter cependant que le déploiement d'unités de méthanisation sur notre territoire et la dynamique d'attribution de subventions viendront peut-être perturber cette stabilité.

Dans le registre d'un soutien au développement local, il faut également évoquer la démarche entreprise depuis plusieurs années par la Coopérative, d'une aide au financement des ateliers d'engraissement de nos adhérents. C'est plus de 10M€ accordés chaque année par le Conseil d'Administration vers les projets de nos éleveurs.

### Investissement dans des activités essentielles au dynamisme territorial

EMC2 est engagée dans une dynamique économique locale à travers les investissements dans ses outils industriels et agricoles.

En 2019, 4 069 453 € ont été investis dans la pérennisation ou le développement des outils territoriaux. Cet indicateur illustre la volonté de la coopérative de pérenniser et dynamiser son périmètre industriel et agricole sur son territoire. Cette part représente près de 60% du plan de campagne, qui recense tous les investissements du groupe par an.

Sur 3 ans, plus de 12 millions d'euros ont été injectés dans les infrastructures locales. L'objectif pour l'année à venir reste stable avec 4 millions d'euros d'investissement.



La somme investie a permis, notamment d'aménager un dépôt de fioul à Belleville, d'installer 2 cellules de stockage sur le site de Provençères-sur-Meuse, de mettre en place des infraliseurs dans les silos... Sans oublier les investissements dans l'usine d'engrais liquide de Metz ou encore dans l'usine de Baleycourt pour valoriser les tourteaux de colza dans le cadre de la production du brie de Meaux AOP.

Le budget alloué à la pérennisation et au développement des structures locales du territoire reste constant ces dernières années. D'autres projets de grande envergure pour la coopérative viennent aussi compléter ces investissements dans le territoire mais sous un budget propre. C'est le cas notamment du projet d'implantation d'unité de méthanisation qui est en cours sur tout le territoire d'EMC2 et qui prendra plus d'ampleur en 2021. En plus d'investir dans des infrastructures locales, EMC2 investit dans la production d'énergie verte grâce à la valorisation des végétaux et effluents d'élevage des agriculteurs locaux.

## Qui garantit des produits de qualités pour le consommateur

### Des démarches qualité produit en céréales

Taux de conformité client

2019-2020 : 97,9 %

**Objectif 2020-2021 :**

96%

Cet indicateur prend en compte les tonnes de céréales pour lesquelles le client a fait une réclamation. Les anomalies remontent lors du transfert chez le client. Pour l'année 2019-2020, sur les 900 985 tonnes de céréales expédiées, 2,1% d'entre elles ont entraîné une réclamation.

Il y a 2 types de retours :

- Les anomalies acceptées par le client qui ne sont pas fondamentales pour la transformation et la commercialisation,
- Les anomalies qui entraînent le refus de la marchandise.

Il y a des anomalies qui reposent sur la responsabilité de la coopérative, comme le taux de grain cassé par exemple et d'autres qui peuvent être liées à des facteurs extérieurs, comme par exemple la présence d'insecte à l'arrivée. Les insectes peuvent provenir du transporteur. Il est parfois difficile d'identifier la source de l'anomalie.

L'objectif 2020-2021 est plus faible que le taux N-1 car il prend en compte la réalité du marché et le durcissement des normes, notamment sur le pourcentage de grains cassés. Des aménagements au niveau des outils industriels seront nécessaires pour satisfaire pleinement les nouvelles normes et ces évolutions prendront plusieurs années.

Le taux de satisfaction client est un indicateur assez stable qui varie peu. La coopérative connaît sa marchandise, la qualité attendue et le cadre réglementaire (sanitaire et technique) stricte limite les déconvenues. L'année 2019-2020 est donc une bonne année en termes de satisfaction client.

Plusieurs facteurs interviennent pour préserver la qualité des produits. La filière céréale est très réglementée, des contrôles ont lieu tout au long de la chaîne logistique de production ce qui limite les risques. Lors des chargements de bateaux à Metz par exemple, des agréés sont présents pour contrôler la marchandise et bloquent l'expédition vers le client si celle-ci n'est pas conforme.



De son côté, la coopérative met en place des actions pour maintenir un bon niveau de qualité et pour s'adapter à l'évolution des normes. La mise en place de trieurs optiques et de tables densimétriques par exemple pour limiter la présence d'ergot dans les céréales. L'ergot est un champignon qui affecte les céréales et qui produit des alcaloïdes toxiques pour l'homme et les animaux. La norme est stricte avec 0,5 g/kg autorisé pour l'alimentation humaine et devrait être révisée prochainement pour passer à 0,2g/kg.

Le cadre juridique qui régit la filière des céréales amène la coopérative à adapter son process et ses outils régulièrement pour répondre aux nouvelles normes.

En parallèle, la coopérative aimerait mettre en place de nouvelles filières pour répondre à la demande de certains de ses adhérents pour la production de cultures de niche (pour son territoire) telles que le sarrasin, la lentille, le chia, le sorgho, la caméline. Aujourd'hui EMC2 ne peut pas répondre à ces demandes faute de volumes suffisants pour mettre en place une logistique rentable dont l'impact environnemental est mesuré. Les filières sont à organiser et démocratiser pour avoir des quantités suffisantes pour remplir des camions et mettre en place des outils de traitement dédiés.

### Des démarches qualité produit en viandes

Nombre d'animaux vendus dans le cadre d'une démarche qualité pour les consommateurs :

15 480 animaux pour l'année comptable 2019-2020

**Objectif 2021 :**

16 000

Depuis plusieurs années, EMC2 s'appuie sur des filières d'avenir qui veillent à l'adaptation du produit à la demande du marché tout en assurant un prix qui tient compte du coût de production. Via leurs cahiers des charges, ces démarches mettent l'accent sur la qualité de la viande en s'appuyant sur les caractéristiques du produit. A EMC2, plus d'un bovin de boucherie sur cinq est valorisé dans ce type de filières. Les principales filières sont « Optiveau » pour les bovins laitiers et « Opticap » pour les jeunes bovins.

Sur l'exercice 2019-2020, ce sont 27% des animaux de boucherie qui ont été vendus en filières d'avenir. Depuis plusieurs années, le nombre d'animaux contractualisés ou en démarche qualité augmente et il faut sans cesse être à la recherche de nouveauté et s'adapter.

Au-delà des caractéristiques des produits, les consommateurs sont de plus en plus soucieux de leur impact sur l'environnement. Les nouvelles démarches qualité intègrent donc automatiquement cette dimension. EMC2 accompagne ses éleveurs sur cet aspect et s'orientera vers des pratiques qui vont plus loin, comme la certification HVE (Haute Valeur Environnementale), par exemple. Elle s'appuie sur des indicateurs thématiques :

- la préservation de la biodiversité (insectes, arbres, haies, bandes enherbées, fleurs ...)
- la stratégie phytosanitaire
- la gestion de la fertilisation ;
- la gestion de la ressource en eau.



# Conclusion : la RSE EMC2 en synthèse, vue des indicateurs

Thèmes	Analyse de risques & modèle économique	Démarche RSE Groupe EMC2					
Péri-mètres	Problématiques identifiées	Axes de travail	Actions menées	Indicateurs associés	Score		
Les hommes	Ressources et compétences en tension sur le périmètre du Groupe Coopératif : taille du bassin d'emploi, milieu rural, concurrence, ...	Attractivité : attirer les meilleurs éléments du bassin d'emploi, voire au-delà --> Être connu	Dynamique Marque Employeur	# abonnés et vues sur les canaux digitaux	Twitter : 2 711 abonnés Facebook : 2 117 abonnés Portée moyenne des publications : 1 392 personnes atteintes Instagram : 395 abonnés TikTok : 91 abonnés 111 956 vues		
			Qualité du dialogue social	# accords en vigueur # accords signés dans l'année	«4 accords signés 85 accord en cours»		
			Parité homme/femme	indicateur étatique	* Réalisation 2019 UES EMC2 : indicateur égalité F/H --> 79pts sur 100pts (il faut minimum 75pts) Réalisation 2019 NPA : indicateur égalité F/H --> 85pts sur 100pts (il faut minimum 75pts) * objectif UES EMC2 2020 --> 80 pts * Objectif NPA 2020 --> 85 pts		
		Fidélisation : cultiver l'appartenance	Sécurité au travail	Taux de fréquence et de gravité	«* Réalisation 2019 Taux de fréquence = 19,3 * Objectif 2020 Taux de fréquence = 11 (smeilleure performance depuis 5 ans) * Réalisation 2019 Taux de gravité = 0,81 * Objectif 2020 Taux de gravité = 0,33 (Meilleure perf. depuis 5 ans)»		
				# actions de prévention	Nb d'actions de prévention enregistrées = 334		
			Bien-être au travail : dispositif d'écoute des salariés	# actions d'amélioration identifiées dans l'année	687 actions proposées - Objectif 1000 propositions		
		Formation : avoir les salariés les plus compétents possibles	Plan de formation	# heures de formation réalisées dans l'année / ETP	«* 18993h en 2019 soit 28h/pers. * Objectif : 15000h en 2020 en raison du report des formations liées à la crise sanitaire»		
			Evolution de carrière et parcours	# EAE réalisés dans l'année	«* 219 EAE réalisés au total de 2019 et 2020 * objectif : 400 EAE sur 2020 et 2021»		
		L'environnement	Réduire notre impact environnemental par une utilisation davantage optimisée des ressources	Efficiency énergétique et Electricité	Plan d'actions e-	kwh	12 114 195 kwh
				Gestion de l'Eau	Plan d'actions H2O	litres d'eau	16 912 m3
Efficiency énergétique et gaz	Plan d'actions CH4			m3 de gaz à la tonne et au point d'humidité	23,72 m3 / T / point d'humidité		
				kWh de gaz chauffage	3 386 137 kwh		
Recycler les ressources	Mise en œuvre des filières de recyclage			Taux de recyclage	36,4% obj 40%		
Favoriser les partenaires Clients, Fournisseurs engagés	Préférence aux partenaires RSE			Taux de Fournisseurs et Clients RSE non agriculteurs	«33% des clients 44% des fournisseurs»		
Soutenir les pratiques agricoles spécifiques, à impact environnemental réduit	Pratiques agricoles en Production Végétale			# Pratiques identifiées dans le cadre des contrats de solution	7 pratiques identifiées		
				# Fiche action CEPP identifiée pour le Groupe EMC2	9 fiches identifiées pour le Groupe EMC2		
	Pratiques agricoles en Production Animale			CEPP gagnés	20 691 en 2019		
				Pratiques identifiées	8 pratiques identifiées. Obj. 9		
% d'animaux concernés par ces pratiques		1974 animaux soit 4% des animaux de boucherie					

Thèmes	Analyse de risques & modèle économique	Démarche RSE Groupe EMC2			
Péri-mètres	Problématiques identifiées	Axes de travail	Actions menées	Indicateurs associés	Score
L'environnement	Réduire notre impact environnemental par la réduction de nos rejets	Réduction des GES au transport	Consommer moins de gasoil	Consommation moyenne de gasoil au 100 km	«34,57 l/100 km pour les PL 6,86 l/100 km pour les VL»
			Rejeter moins de GES	Tonne de CO2 économisée (suivi uniquement au Transport)	6,242 Tonnes gagnées
		Sécuriser les outils de la coopérative	Part du plan de campagne consacrée au sujet	k€ investis chaque année dans la sécurisation des outils (en lien avec ICPE)	156 612 €
La société civile, les territoires	Agir en tant qu'entreprise responsable vis-à-vis de la société	Favoriser les partenaires de nos territoires	Clients locaux	% du CA réalisé avec les clients locaux	87,6%
			Fournisseurs locaux	% du CA réalisé avec les fournisseurs locaux	77,8%
		Intégrer les problématiques territoriales dans notre développement	Recensement des partenariats territoriaux	Subventions accordées et reçues additionnées en valeur absolue	255 k€
			Investissement dans des activités essentielles au dynamisme territorial	€ investis dans les outils territoriaux (pérennisation et développement)	4 069 454 €
		Au bénéfice des clients	Démarche qualité produit en céréales	Taux de conformité clients	97,9%
			Démarche qualité produit en viandes	Animaux vendus dans le cadre d'une démarche qualité concernant les consommateurs	15 480 animaux



**EMC2**

[www.emc2.coop](http://www.emc2.coop)

    @ coopemc2